



ICP

FACULTÉ
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION

L'esprit grand ouvert sur le monde

Cycle de Licence

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

2022-2023

Licence Sciences de l'Éducation

Parcours « Éducation, Enseignement & Formation »

Table des matières

– Présentation générale	3
– Organisation pédagogique	3
A – Partenariat et débouchés.....	3
B – Contacts administratifs, pédagogiques et institutionnels.....	3
C – Affichage et communication des cours	4
– Règles facultaires	5
A – Principes généraux	5
B – Offre de formation.....	5
C – Organisation des enseignements	5
D – Assiduité	5
– Présentation générale des enseignements, des stages et des compétences construites...7	
A – Enseignements	7
B – Compétences travaillées.....	7
C – Stages	8
– Admission - Inscription - Réorientation	10
A – Admission – validation	10
B – Inscription administrative (IA).....	10
C – Inscription pédagogique (IP).....	10
D – Réorientation et changement de parcours (licence)	10
E – Modalités de passage en niveau supérieur.....	11
– Mode d'évaluation	12
A – Modes d'évaluation : contrôle continu et contrôle terminal	12
B – Dispenses d'assiduité aux travaux dirigés.....	12
C – Diversité du public	12
D – Organisation des examens.....	13
– Résultats - Jurys - Diplômes	14
A – Résultats.....	14
B – Le jury rectoral	15
C – Communication des résultats	16
ANNEXES	17
– Modalités d'évaluation du Rapport de Stage.	17
– Déroulement des épreuves.	19
– Fraude	19
– Le Conseil de discipline.....	20
– Charte anti-plagiat.....	1
– Calendrier 2022-2023	2
– Maquette de la Licence	3

– Présentation générale

La Licence « Sciences de l'Éducation » est une Licence d'État sous jury rectoral qui s'adresse aux personnes qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'éducation tout en bénéficiant d'une expérience de terrain diversifiée et d'une solide formation universitaire : les dimensions théorique, pratique et formative font donc pleinement partie de cette formation.

La pédagogie mise en œuvre dans ce cursus associe une formation universitaire et professionnalisante avec un accompagnement régulier des étudiants. L'objectif n'est pas seulement d'accumuler des connaissances, mais de permettre aux étudiants de s'approprier des savoirs, afin de construire leur propre regard sur le monde et de choisir progressivement les voies personnelle et professionnelle qui leur conviennent.

La question éducative est centrale au sein de cette Licence. Les différentes disciplines apportent des éclairages aux questionnements fondamentaux des étudiants, tout en leur permettant d'affiner progressivement leurs projets personnels et professionnels.

– Organisation pédagogique

A – Partenariat et débouchés

Le parcours, Éducation, Enseignement & Formation (EEF) permet aux étudiants de poursuivre leurs études à la Faculté d'Éducation et de Formation en accédant aux différentes mentions du Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (Mention 1er degré, parcours Professeurs des écoles ; Mention 2 d degré, parcours Professeurs des Lycées et Collèges ou parcours Éducation Physique et Sportive ; Mention Encadrement Éducatif, parcours Métiers de l'Éducation et de la Formation — option Cadres d'Éducation — option Communauté Educative Inclusive — option Projets éducatifs dans le champ culturel et interculturel et de s'orienter vers le métier de l'Éducation de leur choix. Ils peuvent accéder à des concours liés au champ de l'Éducation : Professeur des Ecoles (PE), Professeur des Lycées et Collèges (PLC), Responsable de Vie Scolaire (RVS) pour l'enseignement privé ou Conseiller Principal d'Éducation (CPE) pour le public, formateur d'adultes, expert en Éducation (secteurs public, territorial, privé ou associatif) en France et à l'étranger.

Direction de l'Faculté d'Éducation et de Formation

Doyen : Augustin Mutuale (doyenisp.fe@icp.fr)

Directeur du cycle de Licence : Thibaud Pombet (t.pombet@icp.fr)

Responsable pédagogique de la Licence et des stages : Véronique Evrard (v.evrard@icp.fr)

Responsable des études L1 : Brigitte Prot (b.prot@chens.icp.fr)

Responsable des études L2 : Magali Piron (m.piron@chens.icp.fr)

Responsable des études L3 : Catherine Guillot (c.guillot@icp.fr)

Responsable administrative et financière : Joselie Doninon (j.doninon@icp.fr)

Centre d'études et d'innovation : Fabienne Serina-Karsky

B – Contacts administratifs, pédagogiques et institutionnels

Faculté d'Éducation et de Formation : 74, rue de Vaugirard, 75006 PARIS.

Site Internet : www.icp.fr/education

Stéphane Versailles (assistante pédagogique et des stages) : 01 44 39 60 28 - licenceisp.fe@icp.fr -bâtiment L

Adresse postale : Faculté d'Éducation et de Formation — 21 rue d'Assas 75270 Paris CEDEX 06

Les responsables d'études sont vos premières interlocutrices pour toute question en lien avec les étudiants et les enseignants ainsi que tout souhait de rendez-vous avec le Directeur ou le Doyen.

La responsable pédagogique gère les situations qui sont en lien avec l'organisation pédagogique : organisation des partiels avec l'assistante pédagogique, communication événementielle (infos master), mobilité internationale en lien avec le service ad hoc de l'ICP, suivi du règlement pédagogique...

La responsable des stages est à contacter via la coordinatrice des stages ou via le tuteur de stage Faculté d'Éducation et de Formation attribué à chaque étudiant en début d'année. Elle s'occupe de la gestion de situations particulières transmises, si besoin, par le tuteur Faculté d'Éducation et de Formation.

La direction de la licence s'occupe des situations qui sont en rapport avec les questions institutionnelles dont, en ce qui concerne les étudiants, des situations atypiques, des difficultés particulières, des événements exceptionnels...

Toute demande d'attestation doit être faite par mail : licenceisp.fe@icp.fr

Les documents délivrés par la Faculté d'Éducation et de Formation (relevés de notes, conventions de stage, attestations...) doivent être conservés par les étudiants. **Aucun duplicata ne sera délivré.**

Les certificats de scolarité, ainsi que les cartes d'étudiants et de bibliothèque sont délivrés par le secrétariat universitaire (74, rue de Vaugirard, Bâtiment L, RDC), qui gère également la partie financière et les visites médicales du parcours EEF.

Dès son inscription, chaque étudiant disposera d'une adresse mail prenom.nom@campusicp.fr qui sera la seule adresse de correspondance utilisée par le secrétariat.

C — Affichage et communication des cours

Les salles sont indiquées à l'accueil du campus, sur un écran dans l'entrée. Elles sont précisées dans l'emploi du temps des étudiants et sur l'application « monICP ».

– Règles facultaires

A – Principes généraux

L'étudiant se voit délivrer un diplôme à l'issue de la validation de son cursus complet, 3 années en licence, avec 180 crédits ECTS (European Crédit Transfert System), après avoir rempli trois conditions : avoir suivi les enseignements avec assiduité, témoigné d'un travail personnel et avoir réussi les évaluations mises en œuvre par l'établissement.

Le déroulement de l'année universitaire est présenté dans le calendrier universitaire.

Un comportement attentif et courtois est attendu des étudiants pendant les cours. Les enseignants ont toute latitude pour exclure les étudiants perturbateurs qui se verront ainsi pénalisés par une absence non justifiée.

Les téléphones portables doivent être éteints dans les salles de cours.

Il est laissé à l'appréciation de l'enseignant la possibilité ou non d'utiliser l'ordinateur en cours.

Les salles servant pour plusieurs formations, il est important qu'à chaque fin de cours, les enseignants et les étudiants veillent à ce que la salle soit remise en ordre : tableau effacé, matériel rangé, tables correctement disposées.

B – Offre de formation

La formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours-types de formation initiale formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement (UE) et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme. Ces parcours-types sont constitués d'UE obligatoires, déclinées en EC.

C — Organisation des enseignements

La licence est organisée sur 6 semestres de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2, L3).

À chaque semestre, les enseignements ou le travail personnel sont structurés par des regroupements de matières enseignées, les unités d'enseignement (UE), elles-mêmes déclinées en éléments constitutifs (EC) que représentent les cours magistraux, travaux pratiques et travaux dirigés. Chaque UE est valorisée par un nombre de crédits européens (ECTS) qui sont acquis définitivement par l'étudiant lorsqu'il a réussi ses évaluations.

Pour chaque parcours-type de formation, les structures des enseignements et les modes d'évaluation sont définis par chaque faculté.

Dans les cas où la **période de césure** est accordée par la faculté, elle ne pourra, en aucun cas, donner droit à l'attribution de crédits ECTS. Les modalités d'attribution de la césure font l'objet d'un règlement dédié (cf. guide de césure SOIP).

D — Assiduité

Les contrôles continus impliquent l'assiduité des étudiants aux CM comme aux TD.

La présence aux TD est obligatoire et vérifiée par l'enseignant à chaque séance.

La règle est la suivante : toute absence doit être justifiée (voir liste des justificatifs acceptés ci-dessous), et l'étudiant sera considéré comme défaillant (absence de notation) à partir de la seconde absence injustifiée¹, ce qui impliquera le passage des examens à la session de rattrapage. Au-delà de deux absences justifiées, la situation sera examinée au cas par cas par l'enseignant et l'équipe de direction de la Licence.

Dans le cas avéré où un étudiant signerait une feuille d'émargement à la place d'un autre étudiant, les deux étudiants ne pourront plus suivre le cours concerné. Leur évaluation relèvera donc de la session de rattrapage.

¹ En cas d'une évaluation lors d'une absence injustifiée, la note sera de 0.

Sont acceptés comme justificatifs d'absence uniquement les originaux des certificats médicaux clairement datés (maladies, accidents, hospitalisations), des convocations officielles (y compris pour le permis de conduire), les cas de force majeure (force majeure : événement indépendant de la volonté de la personne, imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations).

Il est de la responsabilité de l'étudiant de fournir spontanément le justificatif d'absence dans le casier de l'assistante pédagogique dans la semaine suivant l'absence (parcours EEF), en indiquant clairement son nom sur ce justificatif.

Sans justificatif recevable, déposé en temps et en heure, l'absence sera considérée comme non justifiée.

Pour les convocations officielles empêchant la présence à un examen, il est dans l'intérêt de l'étudiant d'anticiper les conséquences de son absence et donc d'avertir le responsable d'études ainsi que l'assistante pédagogique.

Deux retards ou deux départs non justifiés pourront avoir des conséquences sur la validation d'un cours : la sanction concernant l'assiduité pourra être répercutée sur la note finale du semestre.

Chaque enseignant a toute légitimité dans la mise en place de règles de cadrage supplémentaires pour son cours.

– Présentation générale des enseignements, des stages et des compétences construites

A – Enseignements

La Licence Sciences de l'Éducation, diplôme d'état sous jury rectoral, s'articule en 6 semestres (S) composés d'unités d'enseignement (UE) elles-mêmes constituées d'Enseignements Constitutifs (EC).

Les enseignements proposés dans cette Licence se situent dans le champ des Sciences Humaines et Sociales : philosophie, anthropologie, sociologie, formation didactique, psychologie, éléments juridiques dans le champ de l'Éducation, langues vivantes, introduction aux sciences du langage, communication, initiation à la recherche ou encore en Technologies de l'Information et la Communication pour l'Enseignement (TICE).

Les étudiants abordent au cours de leur cursus des débats éducatifs contemporains.

Les compétences visées peuvent permettre aux étudiants de s'orienter dans les domaines d'activité suivants : professorat des écoles, encadrement éducatif scolaire, Éducation spécialisée, Éducation de jeunes enfants (protection de l'enfance ; accueil et accompagnement des enfants et des familles), handicap, insertion sociale, animation socioculturelle.

Un module est consacré chaque année au projet personnel et professionnel de l'étudiant.

B – Compétences travaillées

En lien avec le Référentiel des mentions de Licence de janvier 2015¹, le référentiel de la Licence « Sciences de l'Éducation » s'articule autour des compétences suivantes :

Compétences disciplinaires

- Identifier et mobiliser les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis-à-vis des enjeux de ces interactions.
- Identifier et mobiliser les données de la recherche en Éducation pour éclairer une Problématique d'Éducation ou d'enseignement :
 - circonscrire et expliciter la nature de la problématique ;
 - combiner les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'Éducation pour élaborer cette problématique.
- Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adéquats pour traiter une problématique d'Éducation ou d'enseignement :
 - mettre en œuvre un protocole de recueil de données ;
 - traiter les résultats par les méthodes quantitatives et/ou qualitatives ;
 - rédiger un compte rendu d'observation ;
 - réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

Compétences préprofessionnelles

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61532/les-referentiels-de-competences-en-licence.html>

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

Au regard de la diversité des contenus et des expériences éducatives qu'elle propose, la Licence Sciences de l'Éducation permet aux étudiants de développer aussi bien des compétences méthodologiques que des connaissances des problématiques éducatives d'un point de vue à la fois théorique et pratique, grâce à l'alternance proposée entre les cours et les stages Ils ont ainsi la possibilité de se former à la diversité des métiers de l'Éducation et de l'enseignement.

C — Stages

Chaque stage (2 lieux de stage différents durant une année) de la licence Sciences de l'Éducation doit se dérouler dans un milieu éducatif, social ou culturel. Le stage peut se faire dans un établissement public ou privé, en France ou à l'étranger. La durée en présentiel sur chaque lieu de stage est de 25 heures au minimum.

Voici les différentes étapes à respecter pour valider le stage¹ :

Entre la rentrée universitaire et le début du stage —

- 1 — Chercher le stage sans attendre.
- 2 — Une fois le stage trouvé, envoyer par mail la demande de stage au tuteur de la Faculté Éducation et de Formation sur le document communiqué en début d'année.
- 2— Une fois la demande acceptée, remplir et faire remplir la convention, remise par le tuteur Faculté d'Éducation et de Formation, par l'établissement d'accueil *.
- 3 — Transmettre au tuteur Faculté d'Éducation et de Formation la convention en vue de sa validation.
- 4— Une fois la convention validée, l'apporter en 3 exemplaires au secrétariat de la licence pour signature (bâtiment L, 2^e étage)-

Tout étudiant doit obligatoirement être en possession de son exemplaire et celui du lieu de stage, signés et tamponnés, avant le premier jour du stage. L'étudiant n'est pas autorisé à débiter le stage sans ces documents et sera donc pénalisé pour les jours non faits.

*Pour les stages dans les écoles maternelles et primaires publiques, le tampon, le nom et la signature de l'inspecteur sont obligatoires [page 4 [« pour l'organisme d'accueil »]] : un délai de 2 mois entre l'envoi et le retour est à prévoir. Son nom doit être indiqué sur la page 1 (« Représenté par » ainsi que « sa qualité » [inspecteur])

Pour les stages à l'étranger (démarches administratives et médicales sous la responsabilité de l'étudiant) ou dans des structures en lien avec des collectivités locales ou territoriales, les délais de signature peuvent aussi être longs.

Si absence(s) durant le stage : prévenir immédiatement le tuteur Faculté d'Éducation et de Formation, le secrétariat et le lieu de stage. Communiquer au plus vite par mail le justificatif recevable et dès le retour, déposer l'original au secrétariat.

Après le stage —

¹ Si l'étudiant n'effectue pas de stage (avec justificatif ou non), la mention « DEF » (défaillant) est indiquée sur le relevé de notes, ce qui empêche le calcul de la moyenne semestrielle.

- 1 — Envoi sous huit jours maximum de l'évaluation du stage, par le tuteur du lieu de stage au tuteur Faculté d'Éducation et de Formation (celle-ci est à envoyer par l'étudiant au tuteur du lieu de stage dès son arrivée).
- 2 — Rédaction du rapport de stage → modalités communiquées dans les annexes (page 16).

– Admission – Inscription - Réorientation

A – Admission — validation

L'inscription en L1 se fait par le biais de la procédure Parcoursup.

Pour les étudiants néo-entrants en L2 ou L3 d'autres établissements ou les étudiants déjà inscrits souhaitant se réorienter, l'inscription administrative est précédée d'une demande d'autorisation d'inscription. Le jury rectoral étudie le dossier de candidature, se prononce (avis favorable ou défavorable) sur le niveau dans lequel le candidat souhaite s'inscrire.

Aucune validation des acquis d'expérience (VAE) ne peut être soumise au jury rectoral.

B – Inscription administrative (IA)

L'étudiant doit procéder d'abord à son inscription administrative dans le parcours de formation de son choix auquel il a été admis. La démarche est individuelle et annuelle. Les étudiants doivent satisfaire aux conditions réglementaires d'inscription dans les formations universitaires conduisant au diplôme national de licence. Les inscriptions sont closes le 30 septembre de l'année en cours.

Après vérification du dossier par les services du Rectorat de Paris, l'inscription est définitivement validée.

C — Inscription pédagogique (IP)

Les inscriptions pédagogiques ont lieu au début de l'année universitaire, ou le cas échéant en début de second semestre si l'étudiant intègre le cursus en cours d'année. Dans les deux cas, l'étudiant doit s'inscrire pédagogiquement auprès de la faculté à laquelle est rattaché le parcours de formation pour lequel il a réalisé son inscription administrative.

L'inscription pédagogique (IP) dans chacune de ces matières vaut inscription aux épreuves d'examens correspondantes. Un étudiant qui n'aura pas fait son IP ne pourra pas être convoqué aux examens. Un étudiant ne peut pas être inscrit simultanément à plus de deux semestres pédagogiques.

L'inscription pédagogique ne peut être modifiée en cours de semestre.

D — Réorientation et changement de parcours (licence)

La réorientation semestrielle est la possibilité offerte à l'étudiant primo-entrant de changer de parcours de formation dès la fin du premier semestre (S1) de la première année de licence. L'intégration en S2 dans un nouveau parcours de formation relève des dispositifs passerelle qui sont mis en place par la faculté.

En cas de réorientation semestrielle, l'inscription administrative ainsi que les inscriptions pédagogiques sont modifiées. Les IP concernent à la fois les matières du 2e semestre, mais également les matières à rattraper du S1 du nouveau parcours, à l'exception des validations obtenues et validées par le jury rectoral du S1.

Le changement de parcours s'effectue à l'issue d'une année universitaire en vue de l'inscription pour l'année suivante, à la demande de tout étudiant. Il concerne tous les niveaux des cursus licence.

Une nouvelle phase d'admission est engagée auprès de la faculté du nouveau parcours choisi. Le jury rectoral de la faculté étudie le dossier de l'étudiant, décide du niveau d'inscription autorisé et des UE validées. L'inscription administrative et les inscriptions pédagogiques sont modifiées.

En cas de réorientation pour une année de L1 dans une autre licence, l'étudiant devra repasser par la plateforme Parcoursup. Ce n'est pas le cas pour les réorientations semestrielles.

E – Modalités de passage en niveau supérieur

Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure si celui-ci a obtenu les 60 ECTS correspondant à une première année de licence.

Pour passer en licence 2e année, il faut avoir validé le S1 et le S2.

Pour passer en licence 3e année, il faut avoir validé le S1, le S2, le S3 et le S4.

Le statut AJAC (ajourné autorisé à composer) n'est pas autorisé.

– Mode d'évaluation

A – Modes d'évaluation : contrôle continu et contrôle terminal

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

A-1 —Contrôle continu (CC)

L'étudiant inscrit sous le régime du contrôle continu est évalué en cours de semestre, régulièrement, sur la base de plusieurs épreuves (écrites ou orales) ou travaux donnant lieu à au moins deux notes par matière.

Le contrôle continu implique **l'assiduité** de l'étudiant à tout ou partie des enseignements.

A-2 —Contrôle terminal (CT)

L'étudiant inscrit sous le régime du contrôle terminal (CT) est évalué par une seule épreuve d'examen par matière ou groupe de matières, à l'issue du semestre. (cf. annexe « Déroulement des épreuves »)

Les copies d'examen sont remises aux correcteurs sous anonymat.

B – Dispenses d'assiduité aux travaux dirigés

Pour être considéré comme assidu, un étudiant doit être présent à tous les cours, ainsi qu'à toutes les épreuves organisées pour le contrôle des connaissances (CC ou CT), à l'écrit ou à l'oral.

Peuvent prétendre à une dispense d'assiduité :

- Les étudiants en situation de handicap
- Les étudiants salariés
- Les sportifs de haut niveau
- Les étudiants chargés de famille

La dispense d'assiduité se fera en fonction des contraintes de l'étudiant appréciées par l'établissement. Les stages ne peuvent pas faire l'objet de dispense.

Dès le début de chaque semestre, l'étudiant doit contacter sa responsable d'études pour remplir et signer la dispense d'assiduité, accompagnée d'une copie des documents justificatifs. L'étudiant s'engage alors à prendre connaissance du contenu du cours, ainsi qu'à participer aux contrôles continus, terminaux ou de rattrapage (le cas échéant).

Cette démarche doit être effectuée lors de la première semaine de cours du semestre. Aucune demande postérieure ne sera acceptée.

C — Diversité du public

C—1 — Étudiants en mobilité

Les étudiants étrangers inscrits dans le cadre des programmes d'échange (exemple ERASMUS) sont soumis aux conditions de contrôle des connaissances de l'université d'accueil. Les périodes d'étude à l'étranger doivent faire l'objet d'une convention signée par l'Institut catholique de Paris, l'établissement d'accueil et l'étudiant.

L'étudiant qui valide son semestre à l'étranger bénéficie uniquement des crédits ECTS correspondants.

C—2 — Étudiants en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de mesures particulières lors des épreuves : temps additionnel pour composer et aide pour compenser le handicap. Dès l'inscription administrative et au plus tard 2 mois à partir de la date de la rentrée universitaire, ils doivent s'adresser à l'infirmier infirmier@icp.fr et au référent handicap de la faculté.

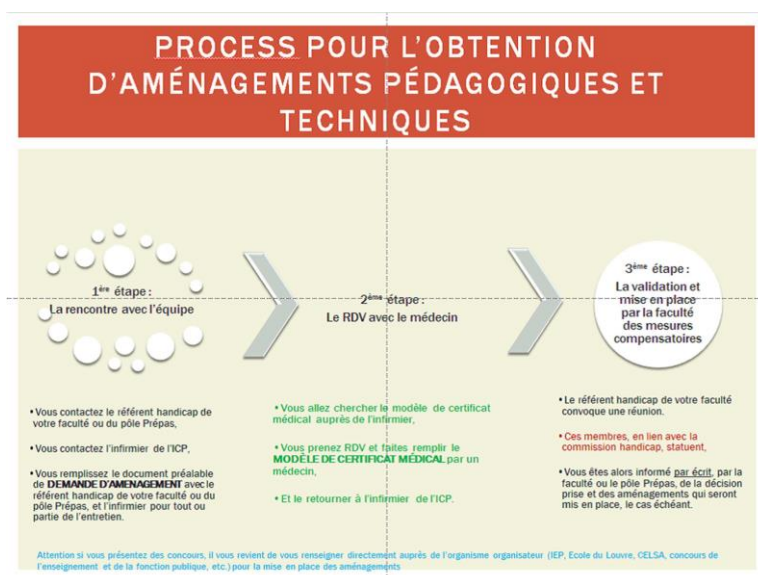
La faculté fixe les aménagements possibles en lien avec le Contrat Pédagogique pour la Réussite Etudiante.

L'organisation des examens pour les étudiants présentant un handicap se conforme aux directives de la circulaire n° 2011-220 du 27.12.2011.

Les étudiants sollicitant un aménagement des conditions de cours ou d'examen doivent prendre contact avec le référent handicap de la faculté afin d'évaluer les difficultés rencontrées et ainsi pouvoir envisager les aménagements préconisés au plus vite. Pour le second semestre, la prise de rendez-vous est à faire en janvier. Le dossier doit être finalisé au plus tard : le 15 novembre (pour le premier semestre) le 15 mars (pour le second semestre)

Contact référent handicap pour la Faculté d'Éducation :

M. Balanger : referenthandicapeducation@icp.fr



D – Organisation des examens

D -1 - Sessions

En licence, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées :

- une **session initiale** divisée en deux périodes clôturant chaque semestre : la session de janvier et la session de mai/juin ;
- et une **session de rattrapage** après une première publication des résultats, organisée 15 jours après la proclamation des résultats par voie d'affichage (fin juin – début juillet), qui porte sur les enseignements des deux semestres.

D-2 - Affichage des dates d'examens

Les examens auront lieu la semaine du 9 au 13 janvier 2023 et du 22 au 26 mai 2023.

Les examens de rattrapage auront lieu du 28 juin au 7 juillet 2022.

A – Résultats

A-1 Acquisition des notes

En cas d'absence justifiée ou non à un contrôle terminal, il ne peut pas y avoir de calcul de la moyenne à l'UE, au semestre ou à l'année, et la mention « DEF » (défaillant) apparaît sur le relevé de notes.

En cas d'absence injustifiée à un CC, l'attribution de la note est de 0.

En cas d'absence justifiée à un CC (cf. p.6 paragraphe assiduité) une épreuve de substitution pourra être proposée à l'étudiant (orale ou écrite), si l'enseignant(e) le souhaite.

Si aucun travail n'est remis au cours du semestre, une absence est saisie (DEF). Le calcul de la moyenne est bloqué et le semestre est invalidé.

Les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle prévue par la session de rattrapage, quel que soit le motif de l'absence.

Les EC d'une UE acquise ne peuvent être présentés à nouveau, même en vue d'améliorer la note.

Dans les UE non acquises, seuls les EC dont la notation est supérieure ou égale à 10 sont conservés d'une session à l'autre. Tous les autres EC sont à repasser en session de rattrapage.

Les règles de calcul sont donc les suivantes :

- Calcul au sein d'une UE : $\text{somme (moyenne de la matière} \times \text{COEF de la matière)} / \text{total des COEF de l'UE}$.
- Calcul de la moyenne générale : $\text{somme des moyennes des UE} / \text{total des COEF des UE}$.

A-2 Capitalisation des notes ou résultats

La capitalisation permet de garder pour une durée illimitée une note égale ou supérieure à la moyenne obtenue à **une unité d'enseignement (UE)** ou bien à **un élément constitutif (EC)**.

Les UE capitalisées, quelle que soit leur nature (enseignement, stage, formation à l'étranger...) ne sont valables que pour le parcours d'inscription.

La validation ne s'accompagne d'aucune note (la note acquise dans un autre cursus ou dans un autre établissement n'est pas conservée).

En cas d'UE non validée, les notes des éléments constitutifs (EC) supérieures ou égales à 10/20 sont conservées.

A-3 Compensation des notes ou résultats

La compensation fonctionne à plusieurs niveaux, sans note éliminatoire :

- À l'intérieur de l'UE, entre les EC qui la constituent ;
- Entre toutes les UE d'un semestre (il n'existe pas de compensation entre les éléments constitutifs appartenant à des UE distinctes) ;
- Il n'y a pas de compensation d'UE à UE d'un semestre à l'autre. Le calcul de la moyenne se fait à l'issue de chaque session (initiale et de rattrapage).
- Entre les deux semestres d'une même année universitaire. Dans ce cas, le semestre dont la note est inférieure à 10/20 est réputé acquis par compensation et ouvre droit à l'acquisition des crédits ECTS correspondants. La compensation s'exerce à l'issue de chacune des deux sessions d'examen ;

La compensation ne s'applique pas entre un semestre à l'ICP et un semestre d'étude à l'étranger. Elle ne s'applique pas non plus entre deux semestres de deux cursus différents.

A-4 Examens de rattrapages

Un étudiant devra passer les examens de rattrapages si :

- La moyenne d'un semestre est inférieure à 10,
- Une absence bloque le calcul de sa moyenne.

L'étudiant devra alors repasser une épreuve pour chaque matière dont la moyenne est inférieure à 10, au sein des UE elles-mêmes inférieures à 10. Les UE déjà validées restent acquises.

Dans le cas d'une absence, l'étudiant devra repasser, en plus de celles précisées précédemment, une épreuve pour compenser l'absence de note dans la matière concernée.

Dans le cas d'une matière divisée en CM et TD, une seule épreuve viendra remplacer les deux notes inférieures à 10.

B – Le jury rectoral

B-1 Composition, fonctionnement

Le Recteur de l'académie de Paris nomme le président et les membres du jury qui délibèrent à l'issue des sessions d'examen sur proposition du recteur de l'Institut catholique de Paris.

Le jury est présidé par un enseignant-chercheur en exercice dans un établissement d'enseignement supérieur public. Le président du jury est responsable de la cohérence, du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme et de l'établissement des procès-verbaux. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Le président de jury veille à l'application des modalités de contrôle des connaissances adoptées par l'arrêté d'organisation.

Pour l'année universitaire 2022-2023, les dates de jury ont été fixées au :

- Jeudi 9 février 2023 à 15h00 pour la session plénière du 1^{er} semestre
- Lundi 13 juin 2023 à 9h30 pour la session plénière du 2^{ème} semestre
- Jeudi 13 juillet 2023 à 9h30 pour la session de rattrapage

B-2 Missions - délibération

Le jury rectoral prononce l'acquisition des unités d'enseignement sur l'avis de l'équipe pédagogique ainsi que la délivrance du diplôme.

Ses missions sont les suivantes :

- Décider de l'admission au semestre au vu des résultats et de l'acquisition des 30 crédits européens (ECTS) correspondants ;
- Évaluer la moyenne après compensation et, après délibération, attribuer éventuellement des points de jury pour porter la moyenne annuelle à 10/20 ;
- Délibérer au vu des résultats, sur l'admission au diplôme national de licence avec 180 ECTS et les 6 semestres validés.

Seul, le jury rectoral peut procéder aux modifications de notes nécessaires à l'admission de candidats et attribuer des points de jury.

B-3 Attribution des points de jury

Les points de jury peuvent être attribués annuellement à partir d'une moyenne de 9.8/20, sous réserve de l'obtention d'un semestre avec une moyenne supérieure ou égale à 10 et de l'obtention des unités d'enseignements fondamentaux du semestre non validé.

C – Communication des résultats

Après la tenue des jurys, et aux dates indiquées sur le calendrier universitaire, la communication des notes s'effectue par affichage.

Après proclamation des résultats, l'étudiant a un droit de consultation de sa copie d'examen, sur place dans la composante, selon les jours et horaires fixés par l'(les) enseignant(s) concerné(s) afin de lui apporter les commentaires nécessaires.

C-1 Attribution des mentions

Les mentions seront attribuées après l'obtention de la 3^e année de licence. Une mention ne peut être attribuée après la session de rattrapage.

Mention « assez bien », lorsque le résultat au diplôme est entre 12 et 13,99.

Mention « bien », lorsque le résultat au diplôme est entre 14 et 15,99.

Mention « très bien » lorsque le résultat au diplôme est égal ou supérieur à 16.

C-2 – Délivrance des diplômes et certifications

Les diplômes sont délivrés lors de la cérémonie de remise des diplômes.

ANNEXES

– Modalités d'évaluation du Rapport de Stage.

Modalités du rapport en L1 S1 :

Rendu : un écrit (rapport de stage noté sur 20) et un plan détaillé des démarches explicitées (en point d'étape, noté sur 10)

Structure du rapport :

Présentation du lieu de stage et de ses spécificités

Compte-rendu d'observation (décrire et analyser une situation professionnelle)

Enquête-métier

Bilan de stage en lien avec son projet professionnel

En point d'étape au rapport : construction d'un plan détaillé des démarches explicitées

Modalités du rapport en L1 S2 :

Rendu : un écrit (rapport de stage noté sur 20) et un plan détaillé des démarches explicitées (en point d'étape, noté sur 10)

Structure du rapport :

Présentation du lieu de stage et de ses spécificités

Compte-rendu d'observation (décrire et analyser une situation professionnelle)

Enquête-métier

Bilan de stage en lien avec son projet professionnel

En point d'étape au rapport : construction d'un plan détaillé des démarches explicitées

Modalités du rapport en L2 S3 :

Rendu : un écrit (rapport de stage noté sur 20) et un plan détaillé des démarches explicitées (en point d'étape, noté sur 10)

Structure du rapport :

Présentation et analyse du projet d'établissement ou d'école (savoir utiliser les différents outils d'analyse du projet et ses fiches-actions)

Compte-rendu d'observation d'une situation professionnelle avec problématisation (décrire-analyser-problématiser)

Enquête de terrain sur un thème donné (méthodologie de l'entretien semi-directif)

En point d'étape au rapport : construction d'un plan détaillé des démarches explicitées

Modalités du rapport en L2 S4 :

Rendu : un écrit (rapport de stage noté sur 20) et un plan détaillé des démarches explicitées (en point d'étape, noté sur 10)

Structure du rapport :

Présentation et analyse du projet d'établissement ou d'école (savoir utiliser les différents outils d'analyse du projet et ses fiches-actions)

Compte-rendu d'observation d'une situation professionnelle avec problématisation (décrire-analyser-problématiser)

Enquête de terrain sur un thème donné (méthodologie de l'entretien semi-directif)

En point d'étape au rapport : construction d'un plan détaillé des démarches explicitées

Modalités du rapport en L3 S5 :

Rendu : un écrit (mini-mémoire noté sur 20) et un plan détaillé des démarches explicitées (en point d'étape, noté sur 10)

Structure du mini-mémoire :

-Introduction

-Cadre théorique des concepts et Cadre institutionnel

-question de recherche, hypothèses

-Méthodologie de la recherche et Recueil de données appliqué au terrain de stage

-Résultats et discussion

-Conclusion

Annexes : grilles d'observation, entretiens retranscrits

Extraits du journal de recherche et d'investigation

En point d'étape au mini-mémoire : construction d'un plan détaillé des démarches explicitées

Modalités du rapport en L3 S6 :

Rendu : un écrit (mini-mémoire noté sur 20) et un plan détaillé des démarches explicitées (en point d'étape, noté sur 10)

Structure du mini-mémoire :

- Introduction
- Cadre théorique des concepts et Cadre institutionnel
- question de recherche, hypothèses
- Méthodologie de la recherche et Recueil de données appliqué au terrain de stage
- Résultats et discussion
- Conclusion

Annexes : grilles d'observation, entretiens retranscrits

Extraits du journal de recherche et d'investigation

En point d'étape au mini-mémoire : construction d'un plan détaillé des démarches explicitées

– Déroulement des épreuves.

Les conditions d'accès et de sortie sont conformes à la circulaire n°2011-072 du 3-5-2011 publiée au Bulletin officiel n°21 du 26 mai 2011. Les dispositions principales de cette circulaire sont résumées ou reportées ci-dessous.

- L'entrée dans la salle :

L'étudiant est prié de se présenter dans la salle 10 mn avant le début de l'épreuve.

Dès l'entrée dans la salle, les sacs et cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle ou sur l'estrade. Il est interdit de conserver sur soi : documents, téléphones, ordinateurs portables ou tablettes sous peine de sanctions. L'étudiant doit obligatoirement signer la liste d'émargement.

- Les retards :

L'accès à la salle d'examen ou de concours est interdit à tout candidat qui se présente après la remise des sujets.

- Déroulement de l'épreuve :

L'étudiant ne doit pas oublier son matériel (stylos, gomme...) car aucune communication entre les étudiants n'est autorisée pendant l'épreuve. Les étudiants ne communiquent qu'avec le surveillant.

Sortie provisoire de la salle d'examen :

Aucune sortie (ni provisoire, ni définitive) n'est autorisée durant la première heure de l'épreuve. Au-delà, une seule sortie à la fois est permise sur demande au surveillant.

- Annonce de la fin de l'épreuve :

À l'annonce de la fin de l'épreuve, les étudiants cesseront immédiatement de composer et remettront leur copie aux surveillants et signeront la liste d'émargement.

- La consultation des copies :

Les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies corrigées. Ils doivent, pour ce faire, adresser une demande écrite au secrétariat de leur formation dans la semaine suivant la publication des résultats pour les sessions plénières et dans les trois jours pour la session de rattrapage. Un rendez-vous leur sera alors donné.

– Fraude

A - En examen

Une fois les sujets distribués, il est interdit de : posséder des feuilles de brouillon de la même couleur que l'un de ses voisins de place immédiats, communiquer avec un autre candidat ou avec l'extérieur, utiliser ou même conserver à portée de main sans les utiliser des documents ou matériels non expressément autorisés (téléphone portable, tablette, calculatrice, documents, et dictionnaire...).

Tout document éventuellement autorisé (mentionné sur le sujet d'examen) doit être vierge de toute annotation. En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude en examen, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude : il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.

Dans les rendus écrits et oraux (exposés), toute citation ou extrait de texte emprunté(e) doit être référencé(e) selon les règles universitaires en vigueur. Tout document dans lequel un étudiant s'approprie les idées ou les données d'un autre auteur est un plagiat. Le plagiat ou la copie d'un texte dont l'auteur n'est pas mentionné est considéré(e) comme une fraude.

Toute fraude, tentative de fraude ou suspicion de fraude entraîne la transmission d'un rapport au Doyen de la Faculté d'Éducation et de Formation par le professeur de la matière concernée. Le Doyen évalue alors la pertinence de convoquer le Conseil de discipline.

B - Le plagiat

Le travail doit être personnel. Il doit être issu de la réflexion de chaque étudiant (ou d'un groupe d'étudiants pour les travaux collectifs). Une citation non identifiée comme telle ou un travail de réflexion emprunté à d'autres personnes correspondront à un plagiat. Toute citation ou extrait d'autres travaux doit être impérativement identifié(e) comme tel (références d'ouvrages, d'articles ou de sites internet). En l'absence

d'une identification précise de ce type, le travail sera considéré comme non personnel et ne pourra donc faire l'objet d'une évaluation. L'étudiant ne pourra donc recevoir la note de 0 (zéro). Il sera considéré comme absent (ABI) ce qui empêchera le calcul de sa moyenne de semestre et l'obligera à repasser le(s) épreuve(s) de rattrapage pour chaque cours concerné par un éventuel plagiat.

Lorsque le plagiat est détecté, l'enseignant avertit la Direction du Cycle qui organise un entretien avec l'étudiant et l'enseignant. Si le plagiat est avéré, un rapport est transmis au Doyen qui évalue la pertinence de convoquer le Conseil de discipline.

– Le Conseil de discipline

Le Conseil de discipline, prévu en cas d'infraction au règlement, est convoqué par le Doyen de la Faculté d'Éducation et de Formation. Il réunit, outre le Doyen qui le préside, la directrice et la responsable pédagogique du cycle de licence, la responsable d'études de la promotion concernée, le délégué des enseignants et des étudiants de la promotion concernée ainsi que le professeur du cours concerné et l'étudiant concerné.

Le Conseil de discipline statue sur la sanction appropriée. Il est souverain dans l'attribution de la sanction.

Les sanctions possibles sont : blâme, défaillance au cours, annulation du semestre, annulation de l'année d'étude, exclusion temporaire ou définitive de l'ICP, et peuvent aller jusqu'à l'interdiction pendant 5 ans de passer un concours national.

Conformément aux statuts de l'Institut Catholique de Paris, les décisions du Conseil de discipline sont susceptibles de faire l'objet d'un appel auprès du Recteur de l'ICP qui pourra alors convoquer un Conseil de discipline de l'établissement pour traiter la demande d'appel.

– Charte anti-plagiat

Utilisation des sources d'information : règles et éthique.

Dans le cadre de ses études, tout étudiant est conduit à utiliser différentes sources d'information sur internet ou en bibliothèque. Toutes ces sources doivent être citées et référencées selon les normes en vigueur.

Par honnêteté intellectuelle et par respect de la loi, toute citation textuelle doit être placée entre guillemets et référencée en notes de bas de page ainsi que dans la bibliographie générale. Il en est de même pour tout document iconographique, graphique ou audio utilisé. A l'oral, chaque référence doit être signalée explicitement. Cette règle s'applique ainsi à l'écrit et à l'oral pour tous les exercices et travaux universitaires.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Le plagiat est l'emprunt total ou partiel d'un texte écrit par autrui, sans mention de l'origine de la citation ou d'indication faisant mention d'une citation. Le plagiat est donc un vol pour lequel une personne s'attribue le texte, les idées, la pensée sans en mentionner l'auteur et l'origine.

Le plagiat constitue une violation grave de l'éthique universitaire et les étudiants doivent s'engager à ne pas commettre ce type de fraude.

Chaque enseignant est habilité à repérer des cas de plagiat. L'ICP est notamment doté de l'outil informatique de détection du plagiat : *urkund*.

Quelques conseils et outils pour éviter le plagiat

Au-delà de la malhonnêteté, le plagiat est souvent le résultat de mauvaises méthodes de travail lors de la prise de notes ou de gestion de temps.

Aussi, l'ICP met à disposition des étudiants sur l'espace e-learning le guide méthodologique anti-plagiat URKUND illustré d'exemples concrets pour éviter le plagiat.

Voici quelques points de recommandation mentionnés et détaillés dans le document :

Bien gérer son temps pour ne pas être incité à effectuer un copier-coller par manque de temps ;

Référencer les sources au moment de sa prise de notes ;

Toujours indiquer et citer ses sources dans son propre document de travail ;

Par ailleurs, le portail en ligne des bibliothèques de l'ICP offre différents outils d'aide à la rédaction d'une bibliographie. <http://bibliotheques.icp.fr/se-former/rediger-sa-bibliographie/>

Sanctions appliquées en cas de fraude.

Le plagiat ou la copie d'un texte dont l'auteur n'est pas mentionné est donc considéré comme une fraude. Ce manque d'intégrité est passible de sanction et entraîne la saisie du Conseil de discipline. Le Conseil de discipline statue sur la sanction appropriée. Il est souverain dans l'attribution de la sanction (blâme, défaillance au cours, annulation du semestre, annulation de l'année d'étude, exclusion temporaire ou définitive de la Faculté et/ou de l'ICP...). L'étudiant sanctionné peut faire appel au Conseil de discipline des étudiants de l'ICP.

– Calendrier 2022-2023

CALENDRIER 2022-2023

Septembre	Octobre	Novembre	déc-22	janv-23	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M
2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M
3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J
4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V
5 L	5 M	5 S	5 J	5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S
6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L
8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M
9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M
10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J
11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V
12 L	12 J	12 D	12 J	12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L
15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M
16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M
17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J
18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V
19 L	19 J	19 S	19 L	19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L
22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M
23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M
24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J
25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V
26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L
29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S	29 M
30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M
31 L	31 M	31 J	31 S	31 M	31 V	31 V	31 M	31 J	31 L	31 J	31 J

- début des cours
- 13 semaines cours S1
- 13 semaines cours S2
- vacances
- examens
- révisions
- stages L3
- stages L2
- stages L1

SEMESTRE 1

Intitulé Unité d'Enseignement et élément constitutif	ECTS/Coef	CM	TD 4gr.	MCC
UE fondamentaux en Sciences de l'éducation	14			
CM- Introduction aux Sciences de l'Education	3	20		CC
TD- Introduction aux Sciences de l'Education	3		20	CC
CM- Philosophie de l'éducation : premiers éléments	2	20		CC
TD- Philosophie de l'éducation : premiers éléments	2		10	CT
CM- Développement psychologique, du nouveau-né à l'adolescence	2	20		CT
CM- Sociologie de l'éducation : ses fondateurs	1	10		CC
TD-Sociologie de l'éducation : ses fondateurs	1		10	CC
UE complémentaires : Pédagogie/Enseignement	7			
CM- Les grandes figures de la pédagogie	1	4		CT
TD- Les grandes figures de la pédagogie	1		8	CC
TD- Les grandes figures de la pédagogie	2		8	CC
CM- Le système et les institutions scolaires français	2	15		CT
TD- Le métier d'enseignant	1		15	CC
UE Enseignements transversaux	6			
Langue vivante	2		20	CT - CC
Méthodologie universitaire et recherche documentaire 1	2		20	CC
Habitus : Préparation au stage	1		4	CC
Devenir étudiant et apprendre à l'université	1		10	CC
Stage	27			
2 semaines de stage : soit 70 heures Le stage donnera lieu à un rapport visant à développer une ou plusieurs questions en lien avec ce qui a été observé sur le terrain	3			
	30			

SEMESTRE 2

Intitulé Unité d'Enseignement et élément constitutif	ECTS/Coef	CM	TD 4gr.	MCC
UE fondamentaux en Science de l'éducation	15			
CM- Anthropologie des pratiques éducatives	2	20		CT
TD- Anthropologie des pratiques éducatives	2		10	CC
CM- Histoire de l'éducation	2	20		CC
TD- Histoire de l'éducation	2		5	CC
TD- Histoire de l'éducation			5	CC
CM- Humanités numériques : Les écrans et les jeunes	2	15		CC
CM- La relation éducative	3	20		CC

Découverte des métiers de l'éducation	2		20	CC
UE complémentaires pédagogie/enseignement	7			
CM- Introduction aux didactiques disciplinaires	3	20		CC
CM- La question de l'autorité en pédagogie	2	10		CT
TD- La question de l'autorité en pédagogie	1		10	CC
TD- Théâtre et pratiques de classe	1		10	CC
UE Enseignements transversaux	5			
TD- Langue vivante	2		20	CT - CC
TD- Méthodologie universitaire et recherche documentaire 2	1		10	CC
TD- Habitus : Retour sur stage et analyse des pratiques	1		20	CC
Grand cours ICP 1	1	12		
Stage	27			
2 semaines de stage, soit 70 heures : Le stage donnera lieu à un rapport visant à développer une ou plusieurs questions en lien avec ce qui a été observé sur le terrain	3			
	30			

SEMESTRE 3

Intitulé Unité d'Enseignement et élément constitutif	ECTS/Coef	CM	TD 4gr.	MCC
UE fondamentaux en Science de l'éducation	13			
CM- Dynamiques de groupes et gestion de conflits	2	20		CT
TD- Dynamiques de groupes et gestion de conflits	2		10	CC
CM- Psychologie des apprentissages	2	20		CT
TD- Psychologie des apprentissages	2		10	CC
CM- L'éducation tout au long de la vie	2	20		CC
CM- Ecologie corporelle et santé en éducation	1	20		CC
CM- Religions et laïcité en éducation	1	10		CT
TD- Religions et laïcité en éducation	1		10	CC
UE complémentaires pédagogie/enseignement	8			
CM- La mixité sociale, culturelle et scolaire en pédagogie	2	20		CC
TD- La mixité sociale, culturelle et scolaire en pédagogie	1		10	CC
CM- L'évaluation	2	20		CT
TD- L'évaluation	1		10	CC
CM- Innovation et pratiques pédagogiques	1	10		CC
TD- Innovation et pratiques pédagogiques	1		10	CC
UE Enseignements transversaux	6			
TD- Langue vivante	2		20	CT-CC
TD- Habitus Retour sur stage et analyse des pratiques	1		10	CC
CM- Méthodologie de l'entretien : la question des méthodes quantitatives et qualitatives	2	10		CC
TD- Méthodologie de l'entretien : la question des méthodes quantitatives et qualitatives	1		10	CC

Stage	27			
2 semaines de stage, soit 70 heures : Le stage donnera lieu à un rapport visant à développer une ou plusieurs questions en lien avec ce qui a été observé sur le terrain	3			
	30			

SEMESTRE 4

Intitulé Unité d'Enseignement et élément constitutif	ECTS/Coef	CM	TD 4gr.	MCC
UE fondamentaux en Sciences de l'éducation	13			
CM- Trajectoires individuelles : continuités et ruptures dans les parcours éducatifs et les histoires de vies	2	15		CT
TD- Trajectoires individuelles : continuités et ruptures dans les parcours éducatifs et les histoires de vies	2		15	CC
TD- Projet éducatif (pédagogie par projet) : favoriser l'inclusion sociale par l'éducation	4		30	CC
TD- Histoire des politiques sociales éducatives par les textes	3		20	CC
CM- Altérité et Interculturalité	1	15		CC
CM- L'apprentissage par l'expérience	1	15		CT
UE complémentaires pédagogie/éducation	8			
CM- Introduction à l'éducation comparée	2	20		CC
TD- Introduction à l'éducation comparée	2		10	CC
CM- Lutte contre les violences et le harcèlement à l'école	1	10		CT
TD- Lutte contre les violences et le harcèlement à l'école	1		10	CC
CM- Didactiques disciplinaires	2	20		CC
UE Enseignements transversaux	5			
TD- Langue vivante	2		20	CT-CC
TD- Habitus Retour sur stage et analyse des pratiques	1		10	CC
CM- Ethique professionnelle et déontologie	1	10		CC
Grand cours ICP 2	1	12		
Stage	26			
3 semaines de stage, soit 105 heures : Le stage donnera lieu à un rapport visant à développer une ou plusieurs questions en lien avec ce qui a été observé sur le terrain	4			
	30			

SEMESTRE 5

Intitulé Unité d'Enseignement et élément constitutif	ECTS/Coef	CM	TD 3gr.	MCC
UE fondamentaux en Sciences de l'éducation	13			
CM- Education à la vie affective et sexuelle en intervention sociale	1	10		CT
TD- Education à la vie affective et sexuelle en intervention sociale	1		10	CC
CM- L'interculturel en éducation	1	10		CT
TD- L'interculturel en éducation	1		10	CC

CM- Apprentissages et clinique du savoir	3	20		CC
TD- Séminaire interdisciplinaire d'initiation à la recherche	3		20	CT - CC
TD- Projet éducatif : Usage des Technologies du numérique en éducation	3		30	CC
UE complémentaires pédagogie/enseignement	7			
CM- Didactique du français 1	1	10		CC
TD- Didactique du français 1	1		10	CC
CM- Didactique des mathématiques 1	1	10		CC
TD- Didactique des mathématiques 1	1		10	CC
CM- Histoire et géographie	1	10		CT
TD- Histoire et géographie	1		10	CC
CM- Interdisciplinarité et pédagogie de projet	0.5	10		CC
TD- Interdisciplinarité et pédagogie de projet	0.5		5	CC
UE Enseignements transversaux	6			
TD- Langue vivante	2		20	CT - CC
TD- Retour sur stage et analyse des pratiques	1		15	CC
TD- Méthodologie de l'entretien : la question des méthodes quantitatives et qualitatives associées à une mise en pratique sur le terrain par un projet et une enquête.	1		10	CC
Enquête de terrain	2		20	CT-CC
Stage	26			
3 semaines de stage, soit 105 heures : Le stage donnera lieu à une note de recherche visant à développer une ou plusieurs questions en lien avec ce qui a été observé sur le terrain	4			
	30			

SEMESTRE 6

Intitulé Unité d'Enseignement et élément constitutif	ECTS/Coef	CM	TD 3gr.	MCC
UE fondamentaux en Sciences de l'éducation	14			
CM- Processus éducatifs intrafamiliaux	2	20		CT
CM- Repérer et comprendre les raisons du décrochage scolaire	2	20		CT
CM- Positionnements professionnels en éducation : Parcours personnalisé de formation et actions-recherches-formations	2	15		CC
TD- Positionnements professionnels en éducation : Parcours personnalisé de formation et actions-recherches-formations	2		10	CC
TD- Séminaire interdisciplinaire d'initiation à la recherche	3		20	CC
TD-Projet éducatif : Protection de l'enfance et médiation	3		30	CC
UE complémentaires pédagogie/enseignement	8			
CM- Didactique du français 2	1	10		CC
TD- Didactique du français 2	1		10	CC
CM- Didactique des mathématiques 2	1	10	10	CC
TD- Didactique des mathématiques 2	1		10	CC
CM- Enseignement moral et civique	1	10		CT
TD- Enseignement moral et civique	1		10	CC

CM- Sciences et technologie	1	10		CT
TD- Sciences et technologie	1		10	CC
UE Enseignements transversaux	4			
Langue vivante	2		20	CT-CC
Retour sur stage et analyse des pratiques	1		15	CC
Grand cours ICP 3	1	12		
Stage	26			
3 semaines de stage, soit 105 heures : Le stage donnera lieu à une note de recherche visant à développer une ou plusieurs questions en lien avec ce qui a été observé sur le terrain	4			
	30			